

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 décembre 2019

Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales

D'une durée de 4 ans, le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre les communes de Ploumoguier, Plouarzel et Lampaul-Plouarzel et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Après négociation entre les 3 communes concernées et la CAF, le conseil, décide à l'unanimité, de conclure un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 - 2022.

Renouvellement des conventions enfance jeunesse

Le conseil, à l'unanimité, renouvelle 3 conventions dans le domaine de l'enfance-jeunesse qui arrivent à échéance au 31/12/2019.

- Une convention de partenariat passée avec l'association Familles Rurales de Plouarzel pour la mise en place d'actions jeunesse intercommunales en faveur des 9 - 12 ans.
- Une convention de partenariat passée avec l'association Familles Rurales de Plouarzel pour l'accueil de loisirs des 3-12 ans. La participation est basée sur la présence des enfants de Ploumoguier (exprimée en journée réelle)
- Une convention de partenariat passée avec Cap Ados pour la mise en place d'actions jeunesse intercommunales en faveur des 10-17 ans.

Mise en place d'un service commun informatique

La Communauté de communes envisage la création d'un service informatique mutualisé entre elle et les communes qui le souhaitent.

Les objectifs poursuivis par ce service commun sont multiples :

- Optimiser l'offre et la qualité de service aux communes s'engageant dans la démarche (installation et suivi des équipements informatiques, logiciels, assistance informatique, maintenance, sécurisation des systèmes d'information...),
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement (mise en commun d'abonnements liés à l'informatique, aux logiciels...) et d'investissement (commandes groupées de matériel informatique, reprographique...)

La participation financière des communes sera calculée à partir d'un forfait de base pour chaque poste informatique inventorié. Il est estimé à 380 € net par an pour le service « socle ».

Tarifs communaux 2020

Le conseil fixe à l'unanimité le montant des tarifs communaux 2020 des salles et des cimetières en prenant en compte l'augmentation des charges, ceux de la bibliothèque et d'occupation du domaine public sont inchangés.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019 (budget communal), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil accepte à l'unanimité cette autorisation.

Personnel : emplois aidés

Deux contrats aidés arrivent à leur terme début 2020, un emploi d'avenir aux services techniques et un Contrat d'accompagnement dans l'Emploi aux services scolaires. Le conseil approuve à l'unanimité la délégation au maire pour renouveler ces contrats et procéder au recrutement éventuel.

Subventions

- Voile scolaire : une modification du prix de la voile scolaire entraîne un reste à charge de 0.50€ /séance pour les associations de parents d'élèves. Cette régularisation correspond à 77 € pour St-Joseph et à 87 € pour Mouez ar Mor.
- COS : le conseil approuve à l'unanimité la subvention au Comité des Œuvres Sociales pour l'action sociale en faveur des agents communaux.

Modification des statuts de Pays d'Iroise Communauté

Le conseil approuve à l'unanimité la modification statutaire en y intégrant dans la partie compétences obligatoires et sous la compétence « eau » les items suivants :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
- La lutte contre les pollutions et la protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Mise à jour

- Convention cadre avec le CDG29 : au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc. Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion. Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention qui fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.
- Plafond Complément Individuel Annuel : La délibération de mars 2018 mettait en place le nouveau Régime Indemnitaire (RIFSEP) qui comprend une part de Complément Individuel Annuel. Le conseil approuve la fixation du plafond en % du montant global, comme cela est le cas dans la fonction publique d'état.

Acquisitions foncières Cohars

Dans le cadre de l'installation du garage du Fromveur à la zone de Cohars, la commune va aménager l'entrée du bourg par un rondpoint et un cheminement piéton entre la zone d'activité et l'entrée Est du bourg. Pour ce faire, le conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir une série de parcelles d'un total d'environ 1 200 m².

Marché à bon de commande voirie : attribution du marché

Le marché à bon de commande permet de réaliser tous les travaux de voirie en entretien comme en création sur la commune. Une consultation a été lancée début novembre, la commission achat a étudié l'analyse préparée par le service de la commande publique de la Communauté de communes. Le conseil valide, à l'unanimité, l'attribution du marché à l'entreprise STPA.

Modification arrêté d'Illien

Une modification de l'arrêté inter-préfectoral est nécessaire pour régulariser l'usage de l'estran par les véhicules de l'association de plaisanciers de l'APRI, mise à sec et à l'eau. Le conseil approuve à l'unanimité la sollicitation de la modification de cet arrêté qui reprendra les dispositions déjà accordées à Kerhornou.

Subvention Main Courante Terrain de Foot

Le Conseil à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot pour la rénovation et la mise aux normes de la main courante entourant le terrain d'honneur.

Durée d'amortissement Participation Enfouissement de Réseaux :

Le conseil approuve à l'unanimité, la fixation à 20 ans de la durée d'amortissement de la participation communale aux travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par le SDEF.

Motions

- Opposition à la fermeture de la Trésorerie de St Renan : le Conseil à l'unanimité s'oppose à la fermeture de la trésorerie de St Renan, demande le maintien des services de proximité, demande le maintien d'un conseil comptable de proximité, demande le regroupement des activités de DGFIP à St Renan.
- Dégâts de Choucas des Tours : le Conseil soutient la motion qui demande une étude sur la population de cette espèce et le droit de chasser pendant 2 ans afin de réguler le développement des choucas des Tours et le remboursement par l'Etat des dégâts causés par ces oiseaux.

Questions diverses

Un bilan très positif est fait de la Fête de Noël qui s'est déroulé à Messouflin le week-end dernier avec le concours des associations de la commune.